



Question pour regler une affaire familiale

Par **reboul**, le **28/09/2008** à **15:56**

Mon frère à connu de nombreux déboires et à sombrer dans l'alcolisme, se trouvant sans ressource il s'est imposée dans la demeure de notre mère qui a 90 ans, vie seule et a une toute petite retraite, sans demander l'avis de ses frères et soeur. notre mère n'a pas osé lui dire non et nous frées et soeur avons eu pitié de lui . rncette situation dure depuis plusieurs années, et à présent que sa santé va mieu et qu'il a des revenus important nous voudrions qu'il partage les frais qui sont lié a la maison .rnpour l'instant il paie uniquement sa nourriture (200 euros par mois)voici ce que nous voulons lui proposer.rnrnPartage des frais. pas de loyé car il possède déjà un logement.rntaxe foncièrernnfacture d'eaurnnfacture électricitérnnfacture chauffagernnourriturernnla question est faut-il passé par un notaire ou simplement lui faire signé ce document? merci de me répondre